

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :**En exercice : 23****Présents : 17****Votants : 21****OBJET :****Mise en œuvre d'une
procédure de
modification du PLU****N° DEL_30_2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le 26 juin à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roger CASTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2026

Présents : Monsieur POURRET Jean Michel, Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, Monsieur OLIVIERI Paul, Monsieur GUILBERT Xavier, Madame ENRIQUE Amandine, Monsieur PEROTTO Daniel, Monsieur RAMIN Philippe, Madame DE GASQUET Mireille, Monsieur HENCHE Stéphane, Madame GOLETTO Anne-Marie, Monsieur BERNARD Yann, Madame LECLERC Sandy, Madame BELTRANDO Karine, Madame MORANDI Sandrine, Monsieur JOLY Philippe, Madame PEREZ Cécile.**Absent(s) ayant donné procuration :** Madame TIJADI Marie-Ange à Monsieur POURRET Jean Michel, Madame GUILLAUME Martine à Monsieur CASTEL Roger, Monsieur SEIXAS Jean-Emmanuel à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur BADINAND Didier à Monsieur GUILBERT Xavier.**Absent(s) excusé(s) :** Madame BERARD-ALLEGRETTI Véronique, Monsieur VINCENT-AUBUT Alain.**Secrétaire de séance :** Madame ENRIQUE Amandine.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26/06/2026 par laquelle le Conseil Municipal a prescrit la mise en œuvre d'une révision générale du Plan Local d'Urbanisme, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation publique définies.

Il précise qu'une procédure de révision générale de PLU est une procédure relativement longue (2 ans minimum) du fait des importantes études nécessaires en amont et des impératifs de procédures (délais administratifs incompressibles).

La commission urbanisme réunie le 21 mai 2026 qui a conclu sur l'intérêt de la mise en œuvre de la révision générale a également conclu sur l'intérêt de la mise en œuvre d'une procédure de modification du PLU, procédure sensiblement plus simple et plus rapide et qui permet notamment d'apporter des évolutions/adaptations/précisions réglementaires demandées par l'Administration du Droit des Sols au quotidien.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer en vue de l'engagement d'une procédure de modification du PLU.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du 12 juillet 2023 approuvant le PLU,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.101-2, L.103-2, L.103-3, L.103-4, L.103-7, L.153-36 et suivants,

Vu les conclusions de la commission urbanisme du 21 mai 2026,

Considérant l'intérêt d'engager une modification du PLU,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'initier, en application des dispositions de l'article L.153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme, une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme
2. De donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer toute convention de service concernant la modification du PLU.

Pour extrait conforme au registre

La secrétaire de séance
Madame ENRIQUE Amandine



Fait et délibéré à Solliès-Ville,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Roger CASTEL



Certifié exécutoire
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **29 JUIN 2026**

- de la publication, le **29 JUIN 2026**